



DEMANDE D'ENREGISTREMENT

PROJET DE LA PLATEFORME LOGISTIQUE NEW STA MONTBERT (44)



Entrepôt dédié au stockage : description du projet

CE DOSSIER A ETE REALISE AVEC L'ASSISTANCE DE :



SOCOTEC
AGENCE NANTES

Metronomy Park – Bâtiment 5
2, rue Jacques Brel
CS 10389
44819 SAINT HERBLAIN
☎ : 02 28 01 77 40

Intervenants SOCOTEC	Sarah PASQUIER 0787290233 Sarah.pasquier@socotec.com	Cheffe de projet
	Baptiste GUILLOTEAU 0621061772 Baptiste.guilloteau@socotec.com	Chargé d'étude
	Charlotte BIETRIX Charlotte.bietrix@socotec.com	Chargée d'étude

Date d'édition	Référence du rapport	Nature de la révision	Rapport rédigé par
10 Juin 2022	V0	Rapport initial	Malvina MARAIS et Charlotte BIETRIX
30 juin 2022	V1	Rapport final	Malvina MARAIS et Charlotte BIETRIX
09 août 2022	V2	Remarques DREAL	Charlotte BIETRIX et Sarah PASQUIER

La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.

SOMMAIRE

1.	LOCALISATION DU PROJET	5
2.	IMPLANTATION	6
3.	PROJET D'EXTENSION.....	7
4.	ACCES	8
5.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ENVISAGEE	9
5.1	NATURE DE L'ACTIVITE ENVISAGEE	9
5.2	VOLUME DE L'ACTIVITE ENVISAGEE	10
5.3	PROCESS.....	12
5.4	EFFECTIF ET RYTHME D'ACTIVITE	12
6.	DESCRIPTION DES INSTALLATIONS.....	12
6.1	DESCRIPTION GENERALE.....	12
6.2	ORGANISATION DANS LE BATIMENT EN PROJET	12
6.2.1	LES ZONES DE STOCKAGE	12
6.2.2	LES AIRES DE PREPARATION DES COMMANDES ET LES QUAIS DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT	14
6.2.3	LES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX	15
6.2.4	LES LOCAUX DE CHARGE.....	16
6.3	LES AMENAGEMENTS	17
6.4	LA CONCEPTION TECHNIQUE DU BATIMENT	22
6.4.1	OSSATURE ET CHARPENTE.....	22
6.4.2	TOITURE	22
6.5	LES EXTERIEURS	23
6.5.1	CLOTURE ET ENTREES SUR LE SITE	23
6.5.2	L'INSTALLATION D'EXTINCTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE	23
6.5.3	BASSIN D'ORAGE/RETENTION DES EAUX D'EXTINCTION.....	24
6.5.4	DIMENSIONNEMENT DU SEPARATEUR D'HYDROCARBURES	25
6.5.5	LES VOIRIES ET PARKING.....	26
6.6	LA DETECTION INCENDIE	26
6.7	SYSTEME DE SURVEILLANCE DU SITE	27
7.	ANALYSE DES CRITERES DE BASCULEMENT.....	27
7.1	SENSIBILITE DU MILIEU	28
7.2	CUMUL D'INCIDENCES	28
7.3	AMENAGEMENT DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES.....	28

LISTE DES ANNEXES

**ANNEXE 1 : COURRIERS DE GRAND LIEU COMMUNAUTE CONFIRMANT LA RESERVATION DU LOT AU BENEFICE DU GROUPE
LEGENDRE AINSI QU'UNE ATTESTATION DE LA SURFACE PLANCHER**

ANNEXE 2 : NOTE HYDRAULIQUE – SOCOTEC AVRIL 2022

1. LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe sur un terrain actuellement en friche. Il est destiné par son emplacement au cœur du parc d'activité à accueillir une activité à vocation « d'activité économique ».



Situé au Nord du parc d'activité de la Bayonne, la portion de la parcelle faisant l'objet du présent dossier est actuellement libre. Elle a comporté par le passé un ensemble de bâtiments. Ils ont tous été détruits. Il ne subsiste que quelques traces de voiries anciennes. Elle a donc actuellement un statut de friche.

Le terrain, en légère pente, est bordé :

- À l'Ouest par un autre lot du permis d'aménager, actuellement libre ;
- À l'Est par une voie en impasse (Impasse de la Coudrais) puis des champs agricoles, puis par la RD 137 ;
- Au Nord par un massif boisé de haute taille, puis par des champs agricoles ;
- Au Sud par la rue du Grand Jardin, puis par d'autres lots de la zone d'activité de la Bayonne avec d'autres bâtiments.

Le terrain du projet correspond aux parcelles suivantes :

Numéro de parcelle	Contenance au cadastre (m ²)	Contenance d'après plan géomètre
000 AE 51 (portion)	145 438 m ²	79 281 m ²
TOTAL	145 438 m²	79 281 m²

Deux courriers de Grand Lieu Communauté confirmant la réservation de ce parcellaire au bénéfice de LEGENDRE DEVELOPPEMENT ainsi qu'une attestation de la surface plancher réservée sont présentés en **ANNEXE 1**.

2. IMPLANTATION

Le bâtiment principal d'entrepôt auquel sont rattachées des annexes (bureaux/locaux sociaux et locaux techniques) se situera au centre de la parcelle, en retrait de toutes les limites. Le bâtiment sera situé selon les règles applicables aux ICPE à une distance supérieure à 20 m des limites du terrain. Le bâtiment est ainsi situé au minimum à :

- à 85,3 m de la Rue du Grand Jardin située au Sud,
- à 20,02 m de la limite Nord-Est,
- à 59,83 m de la limite Nord
- et à 20,07 m de la limite Ouest.

Le projet disposera d'une voie de circulation poids lourds poursuivie par une voie spécifique pompiers faisant le tour de la construction et permettant l'accès au bâtiment, l'accès aux aires de mise en station des moyens aériens et l'accès aux aires de stationnement devant les poteaux incendie.

Le bâtiment entrepôt présentera une longueur de 240 m environ, une largeur de 125 m environ et une hauteur sous bac de couverture de 13,6 m par rapport au niveau +00,00 du bâtiment soit une hauteur de 60,15 m NGF. La surface plancher totale sera de 31 022 m².

Un volume de bureaux se situera à la pointe Sud-Ouest. Il fera une hauteur de 8,2 m par rapport au niveau 0, ce qui correspond à une altitude de +54,85 m NGF.

D'autres volumes sont accolés au bâtiment principal entrepôt :

- ⇒ Sur la façade Sud : un volume de local technique Sprinkler avec une cuve associée de 550 m³
- ⇒ Sur la façade Est : un auvent de stockage extérieur couvert de 730 m².

3. PROJET D'EXTENSION

Le projet prévoit l'implantation de 5 cellules de stockage. Néanmoins, LEGENDRE DEVELOPEMENT anticipe la création future d'une potentielle 6^e cellule, voir le plan ci-dessous :



Plan de masse de l'entrepôt en projet

Le dossier d'enregistrement actuel vise seulement le projet de 5 cellules de stockage, cette 6^e cellule n'est donc pas prise en compte dans le présent dossier. Dans le cadre d'une extension à une 6^e cellule, un porter à connaissance sera transmis à l'administration.

4. ACCES

Trois accès seront créés depuis la Rue du Grand Jardin : accès VL, entrée PL et sortie PL.

Les flux poids lourds et véhicules légers seront dissociés.

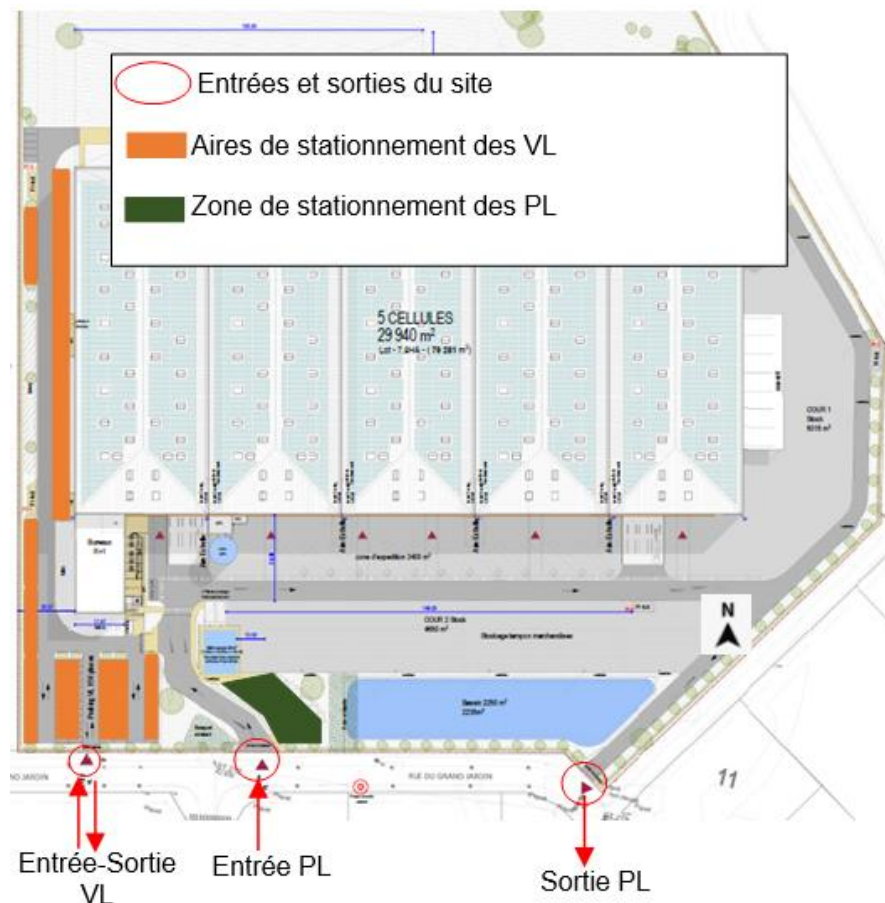
Le circuit poids lourds sera en sens unique. Un portail coulissant en retrait de 3 m et d'une largeur de 12 m afin de faciliter la manœuvre des poids lourds permettra d'ouvrir ou fermer le site. Des barrières levantes en recul permettront le stationnement temporaire de poids lourds et d'éviter qu'ils ne stationnent sur l'espace public lors du contrôle d'accès.

L'accès et la sortie véhicules légers (VL) se fera également sur la Rue du Grand Jardin par un portail coulissant 1 vantail, en retrait de 3 m et d'une largeur de 6 m. Il donnera accès à un parking VL. Celui-ci comportera 150 places de parking, dont 3 places prévues pour les PMR.

Les pompiers pourront accéder au site par deux accès distincts comme l'exige la réglementation ICPE en vigueur :

- par l'entrée PL située au Sud-Ouest
- par la sortie PL située au Sud-Est

Un portillon d'accès piéton sera prévu à côté de l'entrée PL. Les deux-roues non motorisés accéderont par l'entrée VL.



5. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ENVISAGEE

5.1 Nature de l'activité envisagée

LEGENDRE DEVELOPPEMENT a pour projet la création d'une plateforme logistique NEW STA sur la commune de MONTBERT (44). LEGENDRE DEVELOPPEMENT, porteur du présent dossier ICPE, sera le propriétaire de l'entrepôt et mettra celui-ci à disposition d'un utilisateur exploitant qui sera Saint Gobain-Point P. Au travers de son bail l'exploitant utilisateur devra s'engager à respecter les exigences ICPE imposées par la réglementation.

Le projet consiste en la création d'une plateforme logistique sur une parcelle de 79 281 m² qui comprendra :

- 5 cellules de stockage,
- 1 auvent de stockage accolé à l'entrepôt,
- des zones de stockage extérieures,
- 2 locaux de charge intégrés aux cellules,
- des locaux sociaux et bureaux,
- des parkings VL,
- une zone d'attente des Poids Lourds,
- 2 réserves d'eau pour l'incendie,
- 1 local sprincklage et sa cuve de 550 m³ associée,
- 1 bassin étanche de gestion des eaux pluviales et de rétention des eaux polluées en cas d'incendie

La typologie des produits qui seront présents sur le site s'avèrera très variable en fonction des preneurs et futurs occupants. Il s'agira de palettes de matières combustibles sèches et non réfrigérées. Ce type de palettes a donc été assimilé à des palettes types 1510 pour les modélisations FLUMILOG présentées en annexe du « diagnostic de conformité » relatif à la rubrique 1510.

Toutefois il ne peut être exclu que d'autres types de produits puissent être entreposés dans les cellules tel que du plastique, du bois ou du carton relevant historiquement des rubriques 2663, 1530 et 1532 de la nomenclature des IPCE.

Il n'y aura pas de stockage de produits chimiques dangereux, d'aérosols ou de liquides inflammables dans l'entrepôt. Eventuellement certains produits dangereux transiteront en flux tendus sur le site (déchargement et chargement dans la même journée sans entreposage).

5.2 Volume de l'activité envisagée

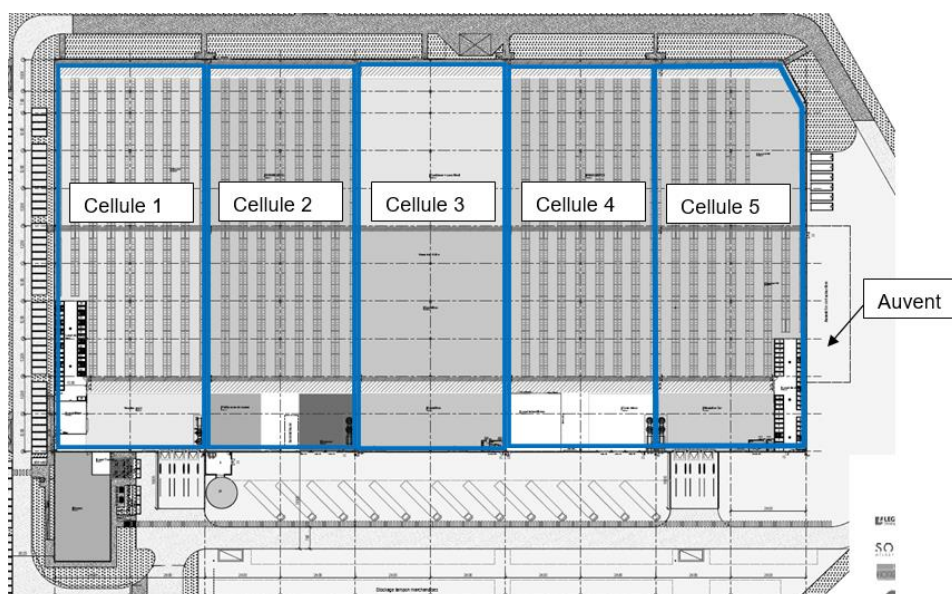
L'installation sera composée de 5 cellules de stockage dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Cellule	Surface	Hauteur sous faitage	Mode de stockage	Typologie du stockage	Nombre de palette (estimation)
Cellule n°1	5 990 m ²	13,85 m	Racks/Masse	Produits en mélange type 1510, 1532 ou 2663	10 500
Cellule n°2	5 990 m ²	13,85 m	Racks/Masse		11 500
Cellule n°3	5 990 m ²	13,85 m	Racks/Masse		11 500
Cellule n°4	5 990 m ²	13,85 m	Racks/Masse		11 500
Cellule n°5	5 940 m ²	13,85 m	Racks/Masse		11 300

Le nombre de niveaux de racks sera variable selon les cellules et les besoins, fonction des gabarits des palettes et produits stockés. En tout état de cause, la hauteur maximale de stockage restera limitée à 11,10 m.

Les quantités de matières combustibles qui seront présentes dans l'entrepôt ont été estimées à environ 5 000 tonnes.

Le site disposera également d'un auvent ayant une surface de 730 m² pour le stockage de bois. Le volume stocké est estimé à environ 120 tonnes représentant un volume de 774 m³ maximum.



Plan localisant les cellules de stockage et le auvent

Par ailleurs, des stockages extérieurs en masse, situés au Sud et à l'Est du site, seront réalisés sur le site. Ces zones de stockages auront les caractéristiques suivantes :

	Emprise au sol	Volume stocké	Hauteur max de stockage
Cour 1 (Est)	Environ 5 000 m ²	~4 000 m ³	4 m
Cour 2 (Sud)	Environ 4 000 m ²	~8 400 m ³	4 m

Les stockages seront constitués de plastique et de bois en mélange (articles de jardin notamment tels que clôtures, panneaux, lames de terrasse,...). Les stockages extérieurs seront situés :

- ▶ à une distance minimale de 10m de l'entrepôt pour les façades non constituées de murs CF2h (façade Sud)
- ▶ à une distance minimale de 5 m de l'entrepôt pour les façades constituées de murs CF2h (façade Est),
- ▶ à une distance minimale de 10m des bâches incendie et des postes de pompage associés,
- ▶ à une distance minimale de 15m des limites de propriété.

Le plan ci-dessous localise ces stockages extérieurs :



5.3 Process

La plateforme logistique fonctionnera de la manière suivante :

- ⇒ Réception, contrôle et déchargement des produits,
- ⇒ Attribution d'un emplacement,
- ⇒ Stockage en entrepôt couvert ou en extérieur,
- ⇒ Préparation des commandes,
- ⇒ Chargement des camions et expédition des produits.

5.4 Effectif et rythme d'activité

Le site, qui comptabilisera environ 130 personnes présentera le mode de fonctionnement suivant:

- Fonctionnement en 2*8h avec les plages horaire suivantes 5h-22h pour la partie logistique
- Fonctionnement sur la plage horaire 7h-18h pour la partie administrative
- 5 jours sur 7
- 255 jours par an.

6. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

6.1 Description générale

Le projet est constitué principalement de zones de stockage :

- 5 cellules couvertes
- 1 auvent
- 2 zones de stockage extérieures.

Le site comprendra également des locaux de charge et administratifs.

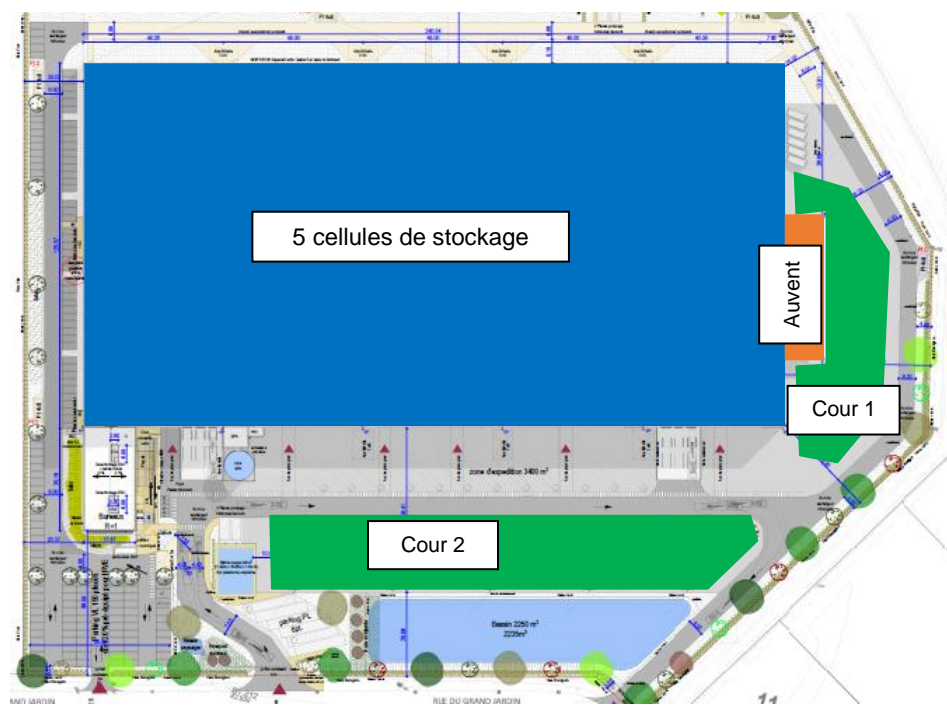
6.2 Organisation dans le bâtiment en projet

6.2.1 Les zones de stockage

Le projet comporte plusieurs zones de stockage :

- 5 cellules de stockage en entrepôt pour une surface de 29 900 m² ;
- Un auvent situé à l'Est du bâtiment d'une surface de 730 m² ;
- Deux zones de stockage extérieures (cour 1 et cour 2) situées au Sud et à l'Est du bâtiment permettant de stocker un volume de bois et de plastique d'environ 13 000 m³.

Le schéma ci-dessous présente les différentes zones de stockages intérieures et extérieures :

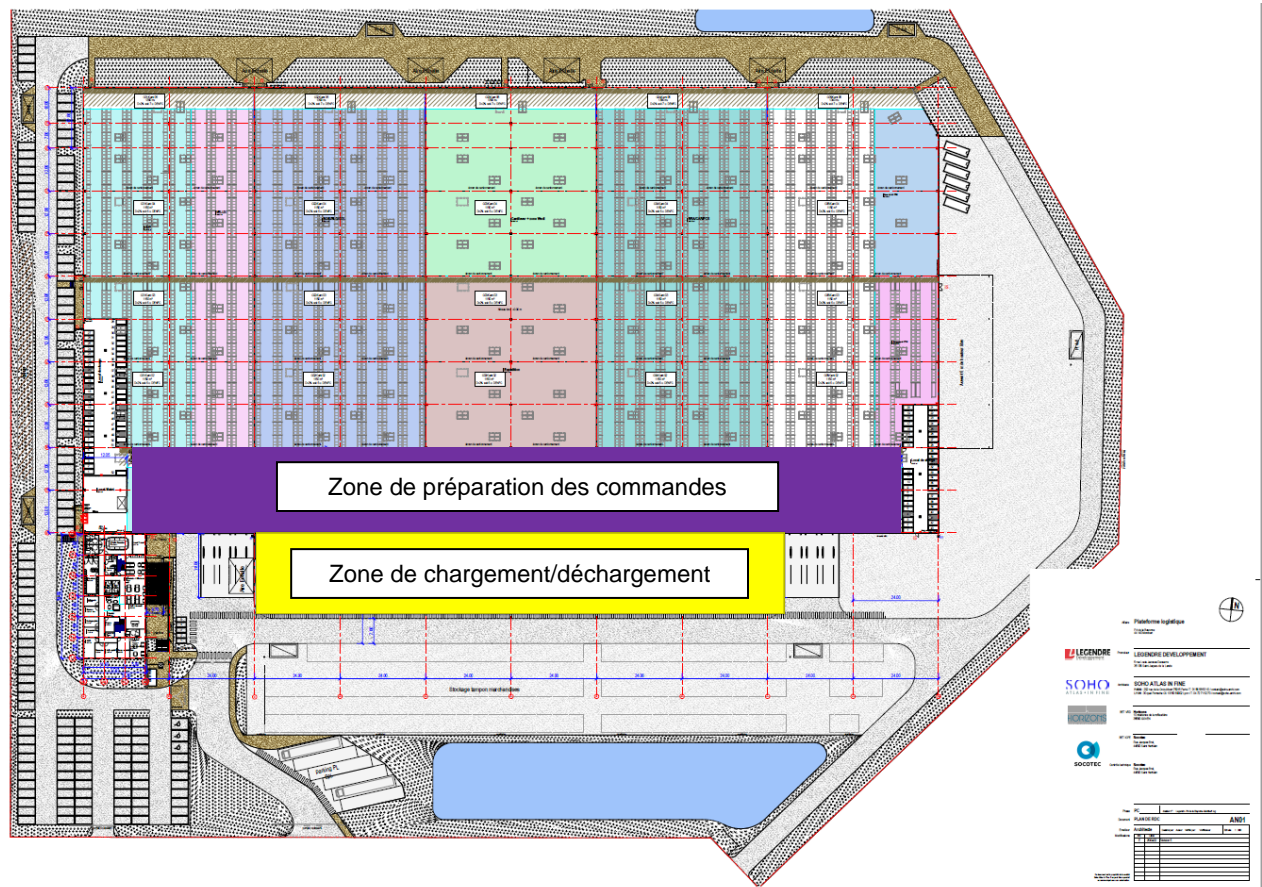


Zones de stockage projetées

6.2.2 Les aires de préparation des commandes et les quais de chargement/déchargement

Les aires de préparation des commandes sont situées au sud des cellules de stockage. Les quais de chargement/déchargement eux sont positionnés au droit de la façade Sud de l'entrepôt.

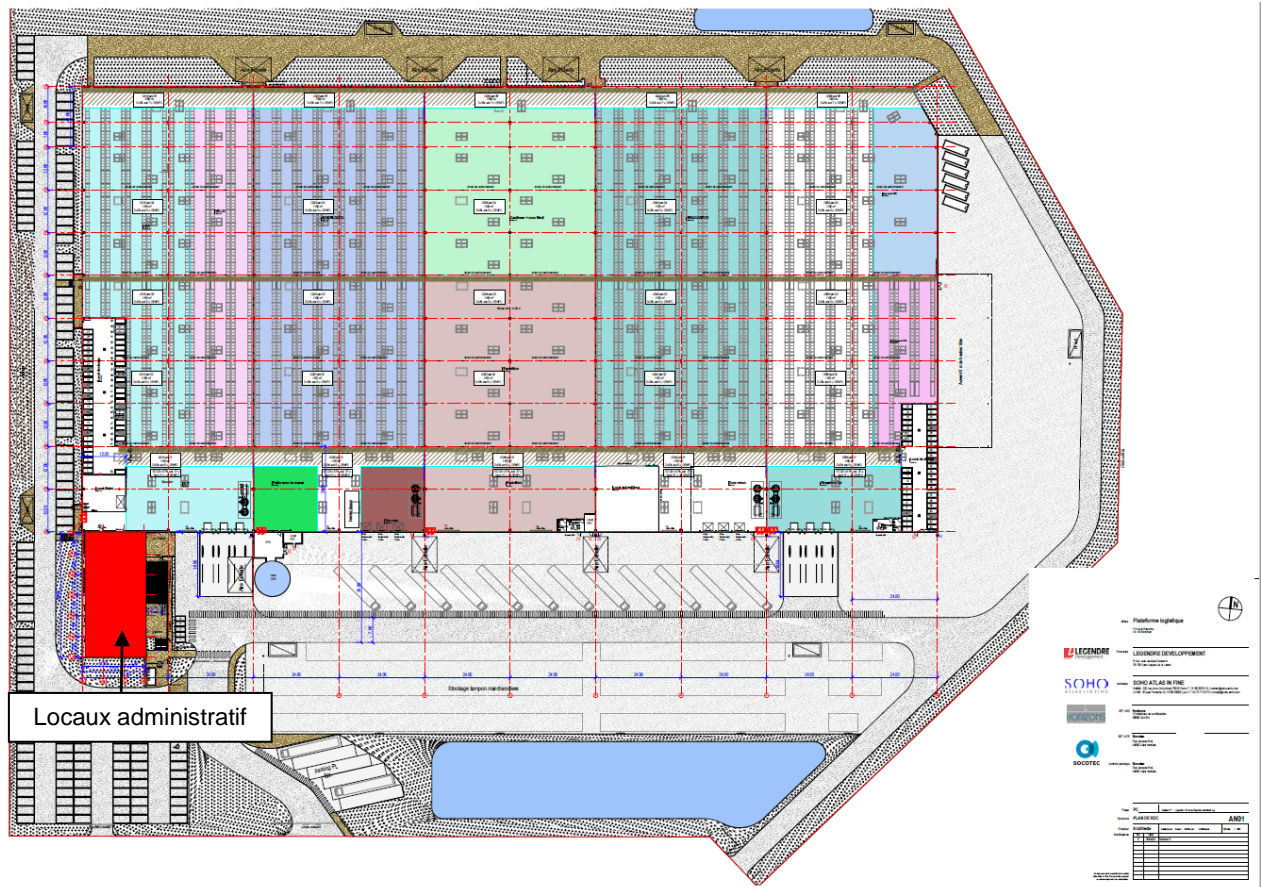
Le schéma ci-dessous illustre leur localisation :



LOCALISATION DES AIRES DE PREPARATION DES COMMANDES ET DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT SUR LE PROJET LEGENDRE

6.2.3 Les locaux administratifs et sociaux

Le projet disposera de locaux administratifs et sociaux situés sur la partie Sud-Ouest du bâtiment. Le plan ci-dessous illustre leur localisation :

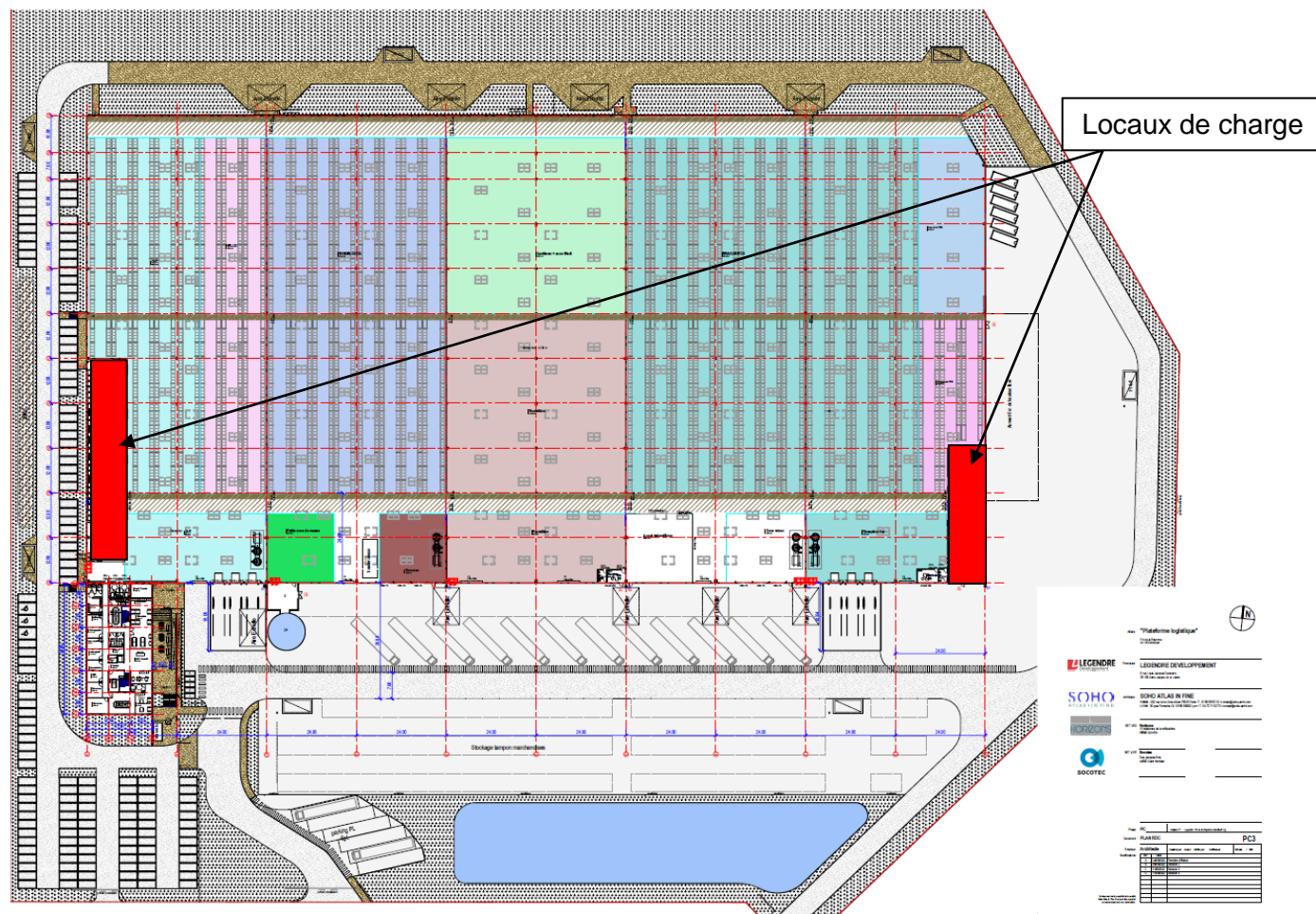


LOCALISATION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX DU PROJET LEGENDRE

6.2.4 Les locaux de charge

Le projet nécessitera la construction de deux ateliers de charge situés aux extrémités du bâtiment :

- Un local de charge de 535 m² dans la cellule 1,
- Un local de charge de 365 m² dans la cellule 5.



Ces chargeurs seront utilisés pour la charge des batteries des engins de manutention. La puissance de courant continu totale des installations du site sera supérieure à 50 kW. De ce fait, le site sera classé à déclaration sous la rubrique 2925.1.

6.3 Les aménagements

✓ La cellule de stockage 1

La cellule de stockage n°1 d'une emprise de 5 990 m² au sol (compris local de charge et atelier de maintenance), présentera une structure avec poteaux béton REI120 et poutres/pannes en bois R15. La couverture sera réalisée en bac acier avec isolant laine de roche A2s1d0 et étanchéité répondant à la classe Broof (T3). Les parois Est, Ouest et Nord seront traitées par un écran thermique REI120 afin de limiter les flux thermiques perçus tant en limite de propriété, qu'au niveau de la voie engins. Grâce à ce dispositif, aucun effet dominos ne sera perçu au droit de la voie engins et aucun effet de 5kW/m² ne sortira des limites du site.

En façade Sud la paroi n'aura pas de propriété coupe-feu particulière exceptée au niveau de la séparation avec le bloc bureaux/locaux sociaux au niveau de laquelle la paroi sera REI120.

Cette cellule présentera 4 portes de quais, dont 1 porte sectionnelle de plain-pied. Nous dénombreront 4 issues de secours de plain-pied pour un accès direct dans la cellule de stockage depuis l'extérieur. Elle est donc accessible par le SDIS sans qu'il y ait nécessité d'une rampe d'accès.

La cellule sera sur 1 seul niveau (RDC) et ne sera pas chauffée.

Aucun aménagement de prescriptions au titre de l'arrêté du 11 Avril 2017 n'est sollicité pour cette cellule 1.

✓ La cellule de stockage 2

La cellule de stockage n°2 d'une emprise de 5 990 m² au sol présentera une structure avec poteaux béton REI120 et poutres/pannes en bois R15. La couverture sera réalisée en bac acier avec isolant laine de roche A2s1d0 et étanchéité répondant à la classe Broof (T3). Les parois Est, Ouest et Nord seront traitées par un écran thermique REI120 afin de limiter les flux thermiques perçus tant en limite de propriété, qu'au niveau de la voie engins. Grâce à ce dispositif, aucun effet dominos ne sera perçu au droit de la voie engins et aucun effet de 5kW/m² ne sortira des limites du site.

En façade Sud la paroi n'aura pas de propriété coupe-feu particulière.

Cette cellule présentera 4 portes de quais, dont 1 porte sectionnelle de plain-pied. Nous dénombreront 1 issue de secours de plain-pied pour un accès direct dans la cellule de stockage depuis l'extérieur. Elle est donc accessible par le SDIS sans qu'il y ait nécessité d'une rampe d'accès.

La cellule sera sur 1 seul niveau (RDC) et ne sera pas chauffée.

Aucun aménagement de prescriptions au titre de l'arrêté du 11 Avril 2017 n'est sollicité pour cette cellule 2.

✓ **La cellule de stockage 3**

La cellule de stockage n°3 d'une emprise de 5 990 m² au sol présentera une structure avec poteaux béton REI120 et poutres/pannes en bois R15. La couverture sera réalisée en bac acier avec isolant laine de roche A2s1d0 et étanchéité répondant à la classe Broof (T3). Les parois Est, Ouest et Nord seront traitées par un écran thermique REI120 afin de limiter les flux thermiques perçus tant en limite de propriété, qu'au niveau de la voie engins. Grâce à ce dispositif, aucun effet dominos ne sera perçu au droit de la voie engins et aucun effet de 5kW/m² ne sortira des limites du site.

En façade Sud la paroi n'aura pas de propriété coupe-feu particulière.

Cette cellule présentera 2 portes de quais sectionnelles qui sont également des accès de plain-pied. Nous dénombreront 2 issues de secours de plain-pied pour un accès direct dans la cellule de stockage depuis l'extérieur. Elle est donc accessible par le SDIS sans qu'il y ait nécessité d'une rampe d'accès.

La cellule sera sur 1 seul niveau (RDC) et ne sera pas chauffée.

Aucun aménagement de prescriptions au titre de l'arrêté du 11 Avril 2017 n'est sollicité pour cette cellule 3.

✓ **La cellule de stockage 4**

La cellule de stockage n°4 d'une emprise de 5 990 m² au sol présentera une structure avec poteaux béton REI120 et poutres/pannes en bois R15. La couverture sera réalisée en bac acier avec isolant laine de roche A2s1d0 et étanchéité répondant à la classe Broof (T3). Les parois Est, Ouest et Nord seront traitées par un écran thermique REI120 afin de limiter les flux thermiques perçus tant en limite de propriété, qu'au niveau de la voie engins. Grâce à ce dispositif, aucun effet dominos ne sera perçu au droit de la voie engins et aucun effet de 5kW/m² ne sortira des limites du site.

En façade Sud la paroi n'aura pas de propriété coupe-feu particulière.

Cette cellule présentera 4 portes de quais, dont 1 porte sectionnelle de plain-pied, et 2 issues de secours de plain-pied. Nous dénombreront 4 issues de secours de plain-pied pour un accès direct dans la cellule de stockage depuis l'extérieur. Elle est donc accessible par le SDIS sans qu'il y ait nécessité d'une rampe d'accès.

La cellule sera sur 1 seul niveau (RDC) et ne sera pas chauffée.

Aucun aménagement de prescriptions au titre de l'arrêté du 11 Avril 2017 n'est sollicité pour cette cellule 4.

✓ La cellule de stockage 5

La cellule de stockage n°5 d'une emprise de 5 940 m² au sol présentera une structure avec poteaux béton REI120 et poutres/pannes en bois R15. La couverture sera réalisée en bac acier avec isolant laine de roche A2s1d0 et étanchéité répondant à la classe Broof (T3). Les parois Est, Ouest et Nord seront traitées par un écran thermique REI120 afin de limiter les flux thermiques perçus tant en limite de propriété, qu'au niveau de la voie engins. Grâce à ce dispositif, aucun effet dominos ne sera perçu au droit de la voie engins et aucun effet de 5kW/m² ne sortira des limites du site.

En façade Sud la paroi n'aura pas de propriété coupe-feu particulière.

Cette cellule présentera 4 portes de quais dont 1 porte sectionnelle de plain-pied. Nous dénombreront 4 issues de secours de plain-pied pour un accès direct dans la cellule de stockage depuis l'extérieur. Elle est donc accessible par le SDIS sans qu'il y ait nécessité d'une rampe d'accès.

La cellule sera sur 1 seul niveau (RDC) et ne sera pas chauffée.

Aucun aménagement de prescriptions au titre de l'arrêté du 11 Avril 2017 n'est sollicité pour cette cellule 5.

✓ Un Bloc Bureaux/locaux sociaux

L'entrepôt disposera d'un bloc Bureaux/locaux sociaux d'environ 557 m² de surface au sol. Le bloc sera composé de 2 niveaux : RDC et R+1.

Ce bloc bureaux/locaux sociaux sera séparés de la cellule 1 par des parois coupe feu 2h (REI120). Une porte coupe feu 2 heures (EI120) sera présente dans cette parois coupe feu.

La protection incendie de ces zones sera assurée par un système de sprinklage.

Le désenfumage de ces Bloc Bureaux sera réalisé conformément aux prescriptions du Code du Travail.

Les bureaux seront chauffés au moyen d'une pompe à chaleur et seront rafraîchis par un caisson adiabatique couplé à la CTA

✓ Des bureaux de quais

Les cellules 3 et 5 disposeront d'un bureau de quais d'environ 25 m². Ces bureaux de quais seront intégrés à l'emprise des cellules de stockage.

Comme le reste des installations, ces locaux seront couverts par la détection incendie/sprinklage et des extincteurs.

✓ Des locaux de charge

Au RDC des cellules 1 et 5, des locaux de charge dédiés seront créés :

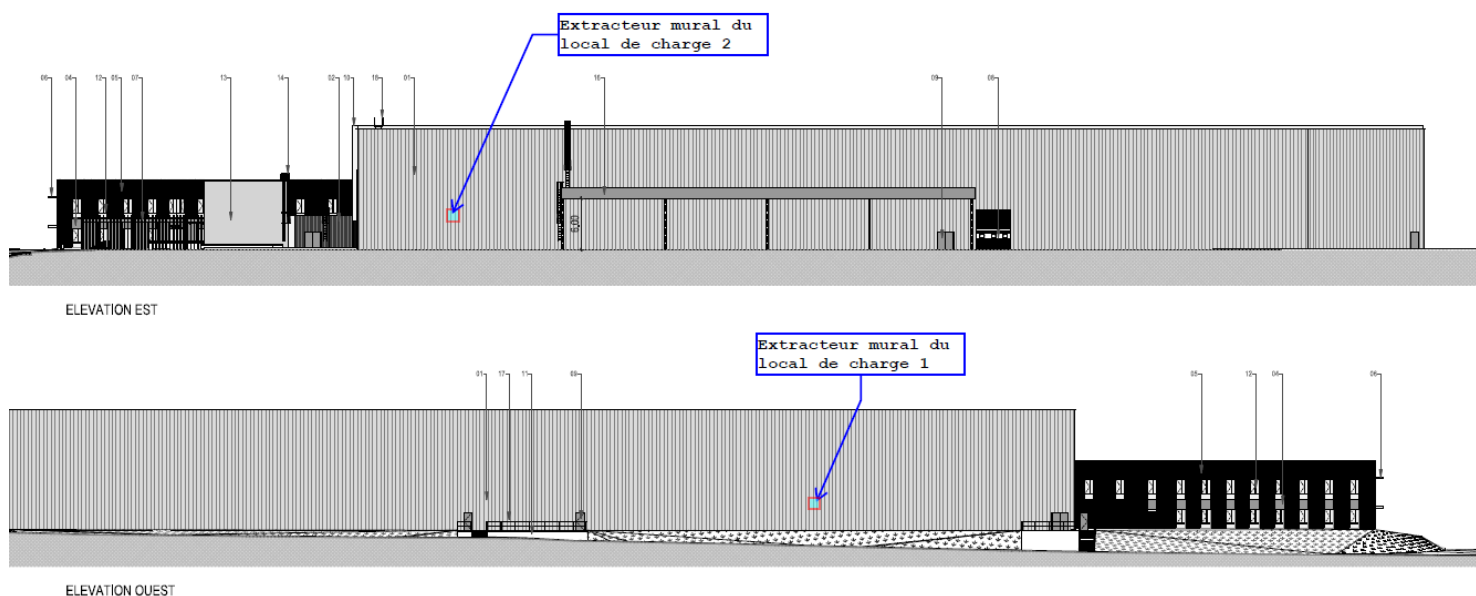
- Cellule 1 : local de charge de 535 m²
- Cellule 5 : local de charge de 365 m²

Ces locaux entièrement maçonné coupe-feu 2h (REI120), présenteront un plafond en dalle béton également coupe-feu 2h (REI120).

Les portes intérieures donnant dans les cellules seront coupe-feu 2h (EI120). Ces locaux disposeront d'une porte (issue de secours) donnant sur l'extérieur, de degré coupe-feu 30 minutes (EI30).

Chaque local sera équipé de deux exutoires de fumée à raison de 1% de la surface géométrique avec commande manuelle à proximité des accès. Il sera créé un puit de désenfumage avec paroi REI 120

La ventilation sera mécanique, permettant ainsi de limiter le risque de développement d'hydrogène au sein des locaux. L'air extrait sera rejeté en façade tel que cela est représenté ci-dessous :



Le dallage des locaux de charge présentera une légère pente qui permettra de recueillir les éventuels effluents acides dans des regards.

La protection incendie de ces locaux sera réalisée par détection incendie et extincteurs.

Aucun aménagement de prescriptions au titre de l'arrêté du 29 Mai 2000 n'est sollicité pour ces locaux de charge.

✓ **Un local maintenance**

Au RDC de la cellule 1, il sera implanté un local maintenance de 120 m².

Celui-ci permettra d'effectuer de petites réparations et de stocker les éventuels déchets dangereux (2 caisses en prévision d'éventuels contenants fuyards ou déformés par des chocs). Des sacs de pulvérulents cassés ou périmés pourront également être entreposés.

Ce local sera entièrement maçonné coupe-feu 2h (REI120) et présentera un plafond en dalle béton également coupe-feu 2h (REI120).

Les portes intérieures donnant dans les cellules seront coupe-feu 2h (EI120). Ces locaux disposeront d'une porte (issue de secours) donnant sur l'extérieur, de degré coupe-feu 30 minutes (EI30).

La protection incendie de ces locaux sera réalisée par détection incendie et extincteurs.

✓ **Un local Onduleur photovoltaïque et un local PRT**

Conformément à l'arrêté du 05 Février 2020 pris en application de l'article L111-18-1 du Code de l'Urbanisme, une installation de panneaux photovoltaïques prendra place en toiture sur 100% de la surface équipable (emprise toiture considérée à l'exclusion des bandes incombustibles des murs coupe feu et des lanterneaux de désenfumage). Cette dernière sera invisible depuis le sol car elle sera masquée par les acrotères de l'entrepôt, et les panneaux seront disposés légèrement inclinés sur la toiture.

L'objectif est d'assurer ici la réinjection au réseau de l'électricité produite.

Les onduleurs seront placés au RDC dans un local maçonné REI120 situé dans la cellule 3. Il n'y aura pas de porte d'accès direct entre ce local onduleur et la cellule.

Un local « tranfo photovoltaïque » maçonné, situé en dehors du bâtiment entrepôt, abritera le transformateur dédié à la réinjection de l'électricité photovoltaïque sur le réseau.

La protection incendie de ces locaux sera réalisée par détection incendie et extincteurs.

L'installation photovoltaïque du site sera réalisée conformément aux prescriptions de l'arrêté du 04/10/2010.

✓ **Un local Transfo/TGBT**

Au RDC du bloc bureaux/locaux sociaux en façade Sud de la cellule 1, un local Transfo d'environ 21 m², sera réalisé en maçonnerie coupe feu 2h (REI120) en séparation avec l'entrepôt et les bureaux/locaux sociaux et couverture en dalle béton.

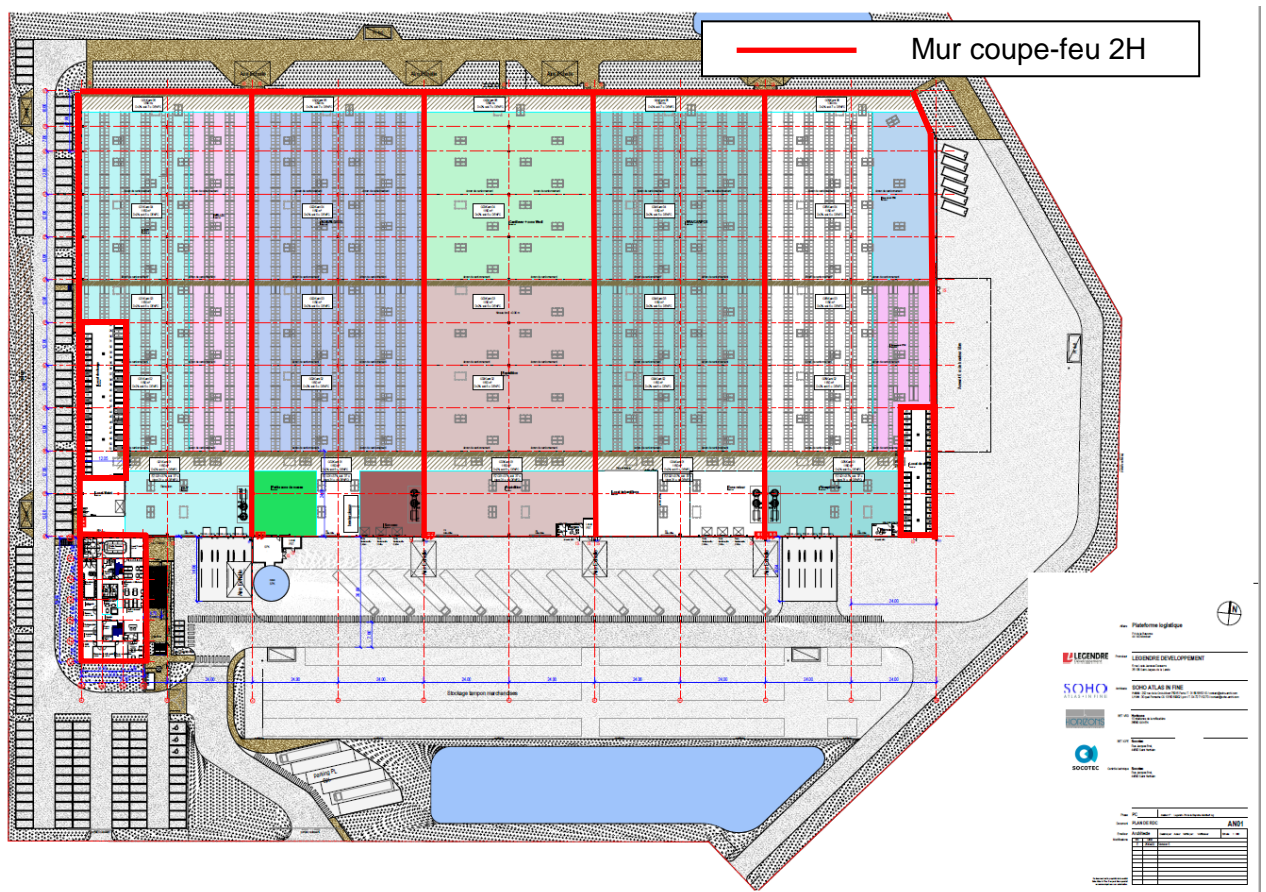
Il n'y aura pas de porte d'accès directe entre le local et la cellule et les bureaux/locaux sociaux. La porte extérieure du local transfo/TGBT sera métallique (porte EDF), de même que les grilles de ventilation en façade extérieure.

La protection incendie de ce local sera réalisée par détection incendie et extincteurs.

6.4 La conception technique du bâtiment

6.4.1 Ossature et charpente

Le bâtiment sera équipé de poutres et pannes en bois. Les poteaux seront en béton et certains murs seront coupe-feu 2 heures, le plan ci-dessous indique leur localisation :



LOCALISATION DES MURS COUPE-FEU SUR LE SITE PROJET LEGENDRE

6.4.2 Toiture

La toiture du bâtiment sera constituée d'un bac en acier avec isolant en laine de roche de 120 mm d'épaisseur de classe C.
L'ensemble de la toiture satisfait au classement au feu T30-1 (Broof T3) même avec l'ajout des panneaux solaire

6.5 Les extérieurs

6.5.1 Clôture et entrées sur le site

Des clôtures sur toutes les limites du terrain sont prévues.

Elles seront de type treillis soudé à mailles rigides rectangulaires, de 1,8 m de hauteur, de couleur gris foncé. Elles seront perméables en partie basse au passage de la petite faune. Une haie sera plantée en doublement de la clôture sur certaines parties.

Trois portails coulissants permettront l'accès à la parcelle depuis la rue du Grand Jardin. Les portails coulissants et portillons seront de type droit à barreaudage vertical d'une hauteur de 1,8 m et d'une teinte identique à celle de la clôture.

- ▶ Un portail coulissant de 12 m, permettant l'accès aux véhicules Poids lourds et pompiers.
- ▶ Un portail de 6m permettant l'accès au parking pour Véhicules légers
- ▶ Un portail de 6m pour la sortie des Poids lourds et pompiers.

Un portillon à côté du portail Poids Lourds permettra l'accès piéton.

6.5.2 L'installation d'extinction automatique d'incendie

Un dispositif de sprinklage sera présent sur le site, associé à une cuve de 550 m³. Il couvrira l'ensemble des locaux (dont le local maintenance) excepté les locaux suivants qui seront équipés d'une détection d'incendie:

- ⇒ Le local onduleur photovoltaïque situé dans la cellule 3,
- ⇒ Le local transformateur photovoltaïque situé en dehors de l'entrepôt et à côté du local sprinklage,
- ⇒ Les 2 locaux de charge,
- ⇒ Le local transformateur et TGBT situé en dehors de l'entrepôt et à côté des bureaux.

Dans l'entrepôt le dispositif de sprinklage assurera de fait la détection incendie par le biais d'une répartition suffisante et à une température adaptée des têtes de sprinklers jouant le rôle de fusibles, avec report d'alarme sur un poste dédié dans les bureaux ou vers une société de télésurveillance en dehors des heures de présence de personnel.

Les commandes automatiques de désenfumage des exutoires seront tarées de manière à garantir le déclenchement du désenfumage après le déclenchement du sprinklage. Le thermodéclencheur assurant l'ouverture automatique des exutoires est taré à 140°C. Il déclenchera donc à une température supérieure à celle de déclenchement de l'installation sprinkler (les thermofusibles de l'installation sprinkler sont tarés à 74°C).

L'installation d'extinction automatique d'incendie sera de type sprinkler ESFR (Early Suppression Fast Response) selon le référentiel NFPA. Les sprinklers ESFR sont des sprinklers à haute performance et à action rapide qui ont la capacité d'éteindre les feux pour des risques spécifiques.

Asservissement de la détection incendie assurée par le dispositif de sprinklage :

- fermeture des portes coupe-feu entre cellules (compartimentage) ;
- déclenchement de l'alarme incendie audible en tout point du bâtiment et avec report d'alarme sur un poste dédié dans les bureaux ou vers une société de télésurveillance ;
- la fermeture de la vanne de confinement du bassin de collecte des eaux d'extinction d'incendie.

6.5.3 Bassin d'orage/rétention des eaux d'extinction

Le site disposera d'un bassin d'orage/rétention incendie au Sud du site. Ce bassin assurera le tamponnement des eaux pluviales de toiture et de voiries du site avant rejet à débit régulé au réseau public EP de la zone.

Ce bassin étanche sera équipé d'un régulateur de débit en sortie assurant un rejet à 25,74 L/s (3 l/s/ha). Le volume de rétention calculé pour une pluie décennale est de 1 978 m³.

Les eaux pluviales de toitures et de voiries seront collectées de manière séparative, par ruissellement gravitaire, jusqu'au bassin d'orage. Un séparateur d'hydrocarbures sera positionné en aval du bassin avant rejet dans le réseau communal puis le bassin collectif du Parc d'Activités.

Ce même bassin sera également utilisé pour confiner les eaux d'extinction d'incendie. Le volume calculé selon la D9A nous donne un volume à retenir de 1 926 m³ (1 270 m³ en ne prenant pas en compte les eaux de ruissellement de 10L/m²).

La DREAL ayant exprimée le souhait de cumuler ces 2 volumes, il a été étudié la possibilité de créer un bassin de 3 248 m³ (1 270 + 1 978= 3 248 m³) sur le site en projet.

La conception hydraulique du projet a été réexaminée en cherchant à augmenter autant que possible le volume utile du bassin, dans les limites techniques imposées par les caractéristiques du projet.

La réalisation d'un tel bassin n'est pas possible techniquement, détaillé dans les points suivants :

1. Profondeur du bassin

Le bassin a été approfondi autant que possible, en veillant à conserver un principe d'écoulement gravitaire des eaux en direction des exutoires du domaine public, celles-ci passant par ailleurs par différents ouvrages hydrauliques avant rejet :

- ouvrage de régulation du débit
- vanne d'isolement automatique
- séparateur à hydrocarbures.

La cote en fond de bassin est ainsi de 40,80m NGF

Les pentes du réseau d'assainissement eaux pluviales en aval du bassin jusqu'au raccordement sur l'exutoire public (Fil d'eau de 40,37m NGF) ne dépassent pas 0,8% et ne sauraient être diminuées sans affecter le fonctionnement des ouvrages et l'écoulement des eaux.

2. Emprise du bassin

L'emprise du bassin a été étendue autant que possible, jusqu'aux limites susceptibles de contraindre celle-ci :

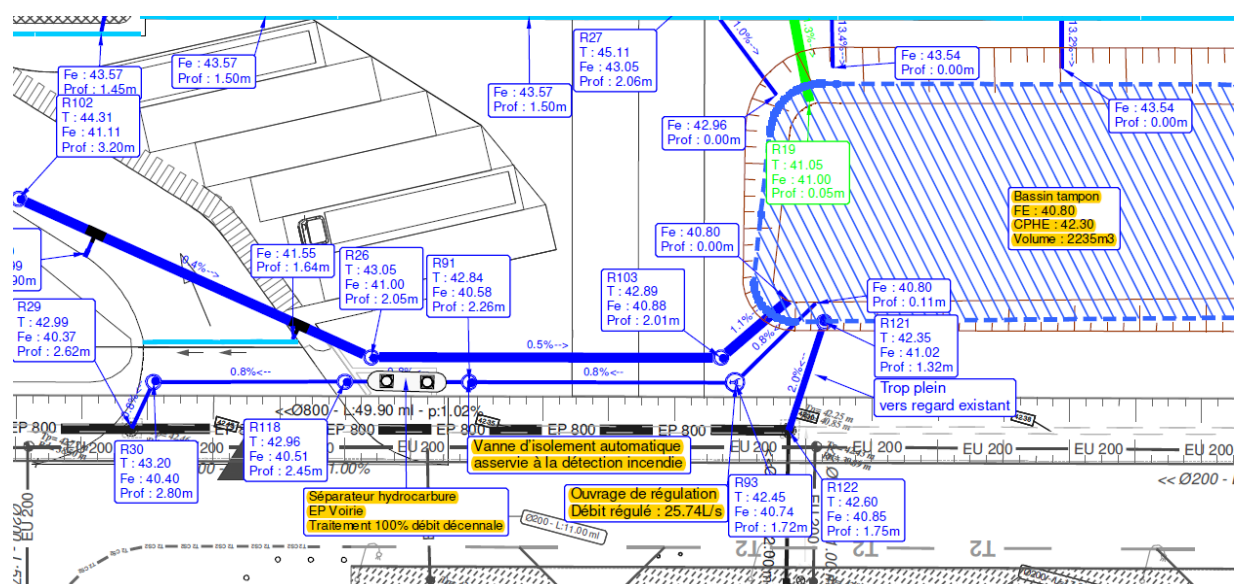
- Une haie existante conservée en limite Ouest,
- Une voirie destinée à la sortie des camions en limite Est, cette sortie ne pouvant se faire qu'en direction de la rue du Grand Jardin (Lors d'une phase initiale du projet, une

proposition avait été faite par l'équipe de conception d'assurer la sortie en direction de la voirie située au Nord-Est du terrain mais celle-ci avait été écartée par la Communauté de Communes en raison de la rupture dans le périmètre sécurisé de la zone qu'elle aurait constitué),

- La limite de propriété en limite Sud (rue du Grand Jardin et sa noue),
- Une zone de stockage extérieure en limite Nord. La conception a veillé à optimiser l'emprise de celle-ci en tenant compte des zones de stockage ainsi que des allées de circulation, qui sont représentées sur le plan Masse Projet. Cette zone ne peut être diminuée sans affecter de manière très significative la fonctionnalité du site qui nécessite de disposer de cette zone de stockage sur la face du bâtiment où sont aménagés les quais de chargement ainsi que les portes d'accès à niveau.

Le choix a donc été fait de créer un bassin de 2 235 m³, volume maximal admissible pour une utilisation optimale des extérieurs du site. La note hydraulique présentée en **ANNEXE N°2** explique ces calculs. (Cette note tient compte de la potentielle extension à une 6^e cellule de stockage afin de pouvoir anticiper des besoins d'eau et de rétention adaptés).

En cas d'incendie le confinement sera réalisé au moyen d'une vanne de barrage automatique (asservie à la détection incendie du système de sprinklage) et manuelle située en sortie du bassin.



6.5.4 Dimensionnement du séparateur d'hydrocarbures

Le dimensionnement d'un séparateur à hydrocarbures est défini selon la démarche présentée dans le document du CNIDEP, lui-même établi à partir :

- De la norme NF EN 858-1 COMPIL sur les « installations de séparations de liquides légers (par exemple hydrocarbures)
 - partie 1 : principes pour la conception, les performances et les essais, le marquage et la maîtrise de la qualité » ;
- De la norme NF EN 858-2 COMPIL sur les « installations de séparations de liquides légers (par exemple hydrocarbures)
 - partie 2 : choix des tailles nominales, installation, service et entretien » ;
- De documents de synthèse du CNPA (www.cnpa.fr) sur les séparateurs à hydrocarbures.

La méthode décrite dans le document du CNIDEP permet de déterminer le débit dimensionnant en fonction de la pluie de référence et de la surface active. La formule de calcul du débit dimensionnant est la suivante : $Q = i * S$

Avec :

- Q = débit en l/s
- i = intensité pluviométrique en l/s/m²
- S = surface active en m²

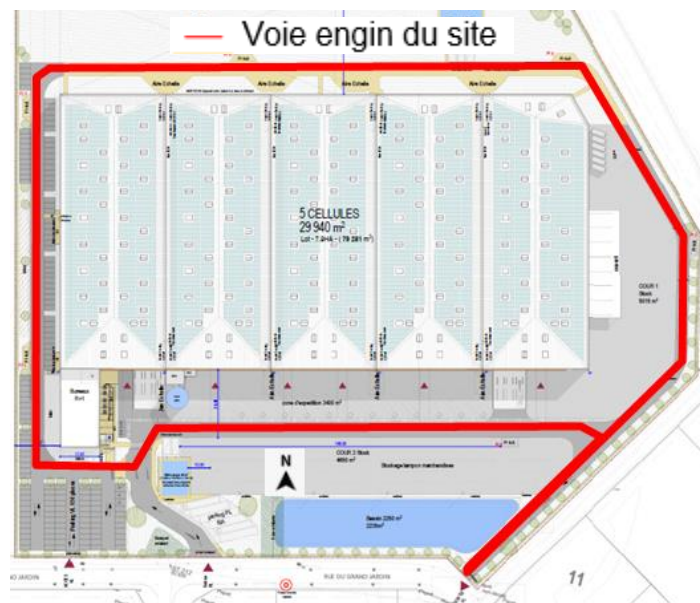
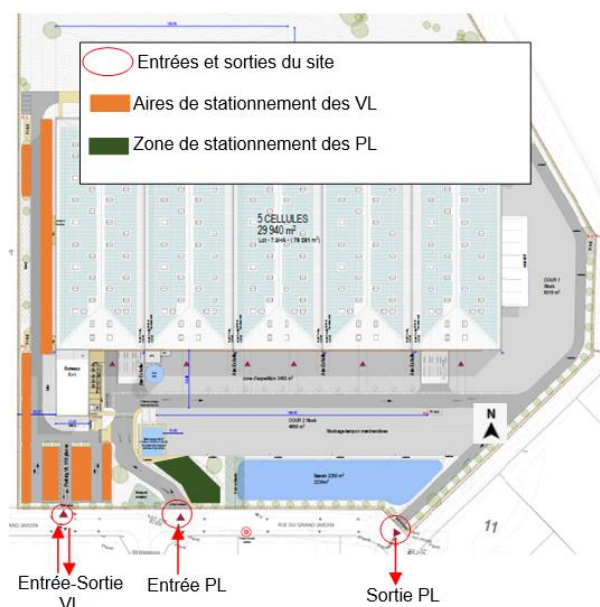
Le séparateur du site en projet étant installé à l'aval du bassin de rétention des eaux pluviales, son débit nominal sera égal au débit de fuite du bassin pour une pluie décennale soit 25,74 L/s.

6.5.5 Les voiries et parking

La surface totale réservée à la voirie du site est d'environ 25 566 m². En effet, le site disposera d'une voirie poids lourds en sens unique ainsi que d'un parking de 6 places dédiés à ceux-ci.

Par ailleurs un parking pour véhicule légers de 150 places sera situé au sud et à l'ouest du site avec une entrée et sortie unique réservée à ceux-ci sur la rue du Grand Jardin.

Le site prévoit également une voirie dédiée à l'intervention des pompiers en cas d'incendie (voie engin). Celle-ci fera le tour du bâtiment et respectera les dimensions réglementaires.



6.6 La détection incendie

Dans l'entrepôt le dispositif de sprinklage assurera de fait la détection incendie. Les documents démontrant la pertinence du dimensionnement retenu pour les dispositifs de détection seront intégrés au dossier mis à disposition des autorités compétentes et demandés au point 1.2 de l'annexe II de l'arrêté ministériel du 11/04/17 modifié.

Pour les locaux non couverts par le sprinklage, la détection sera réalisée par un dispositif de détection incendie. Les locaux concernés sont les suivants :

- ⇒ Le local onduleur photovoltaïque situé dans la cellule 3,
- ⇒ Le local transformateur photovoltaïque situé en dehors de l'entrepôt et à côté du local sprinklage,

- ⇒ Les 2 locaux de charge,
- ⇒ Le local transformateur et TGBT situé en dehors de l'entrepôt et à côté des bureaux.

Dans les 2 configurations de détection installées sur le site, la détection permettra la transmission, en tout temps, de l'alarme à l'exploitant. Cette détection déclenchera une alarme perceptible en tout point du bâtiment permettant d'assurer l'alerte précoce des personnes présentes sur le site.

6.7 Système de surveillance du site

Les alarmes (déclenchement sprinkler et alarme incendie) seront renvoyées vers une société spécialisée de télésurveillance en dehors des heures de présence de personnel sur le site

Les personnes extérieures à l'établissement n'auront pas un accès libre à l'établissement. En effet, l'établissement disposera d'une clôture périphérique et un contrôle d'accès piéton entre le parking VL et la partie entrepôt

7. ANALYSE DES CRITERES DE BASCULEMENT

Une spécificité du régime d'enregistrement est la possibilité qui est offerte au préfet d'instruire la demande selon la procédure d'autorisation dans les conditions posées par l'article L 512-7-2.

Trois critères sont à prendre en compte pour décider d'un tel basculement :

- la sensibilité du milieu au regard de la localisation du projet,
- le cumul d'incidences avec d'autres projets,
- l'importance des aménagements aux prescriptions qui lui sont applicables proposés par le demandeur.

Ces trois critères ne sont pas cumulatifs et doivent donc être examinés chacun en ce qui les concerne.

7.1 Sensibilité du milieu

Comme cela est signifié dans le formulaire Cas par Cas et dans le fichier du dossier d'Enregistrement intitulé « Incidences notables » :

- ⇒ Le projet s'implantera dans un Parc d'Activités réservé aux activités industrielles,
- ⇒ Aucune zone naturelle n'impacte le parcellaire d'implantation. La zone la plus proche est une ZNIEFF de type 2 située à 2,1 km à l'Est du projet.

En outre le fichier du dossier d'Enregistrement intitulé « Compatibilité Plans Schémas Programmes » conclue sur le respect du projet avec les documents de planification (PLU, SDAGE, SAGE...).

Le critère de basculement « sensibilité du milieu » n'est donc pas à retenir.

7.2 Cumul d'incidences

Au moment de la rédaction de ce dossier l'administration n'a pas été saisie au titre d'une procédure réglementaire pour un autre projet situé dans ou à proximité du Parc d'Activités.

Le site d'activité le plus proche est « TOURNEBOIS » situé à 30 m au Sud-Ouest du site projet. Le site est nouveau, son activité a débuté en 2022. Celui-ci n'est pas enregistré comme installation classée pour la protection de l'environnement (validé par appel téléphonique avec Mme PETITEAU de la préfecture de Loire Atlantique le 09/06/2022).

Le critère de basculement « cumul d'incidences » n'est donc pas à retenir.

7.3 Aménagement des prescriptions applicables

Aucun aménagement aux prescriptions applicables à l'installation n'est demandé (notamment au regard de l'arrêté ministériel du 11/04/2017 modifié relatif à la rubrique 1510).

Le critère de basculement « Aménagement des prescriptions applicables » n'est donc pas à retenir.